



Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports

Organisation des tests de sélection pour le Diplôme d'Entraîneur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Perfectionnement Sportif Mention «Sports équestres»

En fonction des documents fournis dans votre dossier d'inscription (certains diplômes donnant l'équivalence aux Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation)*, vous allez être convoqué(e) pour participer :

- ✓ aux Tests d'Exigences Préalables (phase 1 de la sélection),
- ✓ aux Tests d'entrée en formation mis en place par FORMAPI (phase 2 de la sélection).

PHASE 1

TESTS D'EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder au diplôme.

Les contenus des TEP s'organisent en 3 parties (cf arrêté du 21 septembre 2018) :

1. Test technique A1 – dressage

- Présentation de la reprise de dressage « Amateur 3 Grand Prix ».
- Tenue et harnachement conformes aux dispositions spécifiques au DRESSAGE du règlement des compétitions « Amateur » de la FFE.
- Rectangle de 60 x 20 m.
- La reprise peut être dictée.

2. Test technique A2 – CSO

- Réalisation d'un parcours de CSO Amateur 2 aux normes techniques en vigueur (1 m 05 à 1 m 10).
- Tenue et harnachement conformes aux dispositions spécifiques au CSO du règlement des compétitions « Amateur » de la FFE.
- Respect des conditions réglementaires d'élimination.

3. Test pédagogique

- Conduite d'une séance de perfectionnement de travail sur le plat dans une discipline au choix du candidat, pour un groupe de trois cavaliers de niveau galop 5 minimum – Durée 20 minutes.
- Entretien d'une durée de 10 minutes maximum.
- Discipline support du test :
 - CCE
 - CSO
 - Dressage
 - Hunter
 - Horse ball



Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports

Les dispenses peuvent porter sur tout ou partie des tests préalables à l'entrée en formation, des tests préalables à la mise en situation professionnelle ou de tout ou partie d'une modalité certificative d'une unité capitalisable (UC).

Il convient de se rapprocher de FORMAPI pour en connaître les modalités.

PHASE 2

TESTS DE SELECTION ORGANISES PAR L'ORGANISME DE FORMATION FORMAPI

Les candidats ayant satisfait aux tests des exigences préalables sont convoqués pour participer au test de sélection de l'organisme de formation.

Ce test se compose d'un entretien de motivation afin de permettre au candidat de se présenter ainsi que de présenter son projet. Les évaluateurs pourront ainsi mesurer sa capacité de compréhension, d'expression et l'adéquation entre son projet et la formation.

L'ensemble de la satisfaction à tous les attendus permettra d'établir une liste par rang d'ordre des candidats susceptibles d'entrer en formation.

Modalités de sélection de l'effectif de stagiaires retenus par l'organisme : 20 apprenants maximum par session de formation. Les critères que nous retenons pour la sélection des candidats, au cas où nous aurions trop de candidatures sont :

- les possibilités de financement de la formation,
- les conditions d'alternance.

Pour tout renseignement complémentaire, nous restons à votre disposition au **03.80.74.08.88** ou à l'adresse mail suivante : inscription@formapi.fr



inscription@formapi.fr
19 Avenue Albert Camus
21000 DIJON
03.80.74.08.88